



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Directives de communication relatives aux projets

Programme d'encouragement pour l'adaptation aux
changements climatiques «Adapt+»



Dans le cadre du programme d'encouragement pour l'adaptation aux changements climatiques «Adapt+», vous êtes invités à élaborer vous-mêmes différents supports de communication destinés au public, notamment des dépliants, des brochures, des sites Internet, des présentations, des affiches, des rapports et des posts sur les réseaux sociaux. Toute communication au sujet de vos projets soutenus par le programme «Adapt+» est la bienvenue.

Les présentes directives vous indiquent les règles à suivre pour la communication de vos projets. Vous trouverez ces directives ainsi que les documents correspondants sur la page Internet:

<https://www.bafu.admin.ch/adaptplus-directives-de-communication>

1. Note de financement

Tous les supports de communication destinés au public doivent systématiquement inclure, à un emplacement adéquat, la mention du soutien par la Confédération. Cette note de financement existe en deux versions, l'une avec le logo et l'autre, sans. Par défaut, il convient d'utiliser la version 1, comportant le logo de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) (voir ci-dessous). Si le logo de l'OFEV n'est pas facilement reconnaissable (p. ex. dans un post sur les réseaux sociaux ou une newsletter), ou s'il n'est pas possible de le placer, il convient d'utiliser la version 2.

1.1. Version 1 avec le logo de l'OFEV

Cette version de la note de financement est à utiliser par défaut.

Soutenu par le programme d'encouragement Adapt+

Exemples s'utilisation avec le logo :

Soutenu par le programme d'encouragement Adapt+



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

1.2. Version 2 sans le logo de l'OFEV

Cette version de la note de financement est à utiliser s'il n'est pas possible de placer le logo de l'OFEV ou si le logo n'est pas facilement reconnaissable à l'emplacement prévu.

Soutenu par le programme d'encouragement Adapt+ de la Confédération.

2. Logo

Pour les supports de communication imprimés (p. ex. dépliants, brochures), les rapports de projet destinés au public, les sites Internet et les produits multimédias (p. ex. vidéos, applications, publications sur les réseaux sociaux), le logo de l'OFEV doit être impérativement assorti d'une mention écrite (cf. version 1 de la note de financement).

Les règles suivantes s'appliquent à l'utilisation du logo :

- Le logo et la note de financement doivent être placés à **un endroit adéquat** et avoir une taille suffisante pour pouvoir être **lus facilement**.
- Sur les supports imprimés, le logo (armoiries plus inscription) doit faire **au moins 32 millimètres de largeur**.
- La note de financement doit figurer **juste à côté du logo en respectant la marge minimale**.
- Le logo et la note de financement doivent **former un tout**.
- Il est recommandé d'utiliser la police « **Frutiger** ». Si elle n'est pas disponible, vous pouvez utiliser « Arial », qui appartient au domaine public.

Les consignes relatives à l'identité visuelle de l'OFEV s'appliquent également à l'utilisation du logo de l'OFEV. Il n'est pas autorisé de tourner le logo de l'OFEV, de le déformer ou de le modifier d'une quelconque manière. Il faut également veiller à le placer sur un fond uniforme pour qu'il reste lisible.

Vous trouverez les informations sur l'utilisation des logos ici :

<https://www.bafu.admin.ch/adaptplus-directives-de-communication>

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter, le plus tôt possible adaptplus@bafu.admin.ch

3. Visuel clé d'« Adapt+ »

Le visuel clé du programme d'encouragement « Adapt+ » possède une forte identité. Il favorise la reconnaissabilité du programme et vous pouvez l'utiliser activement dans votre propre communication.



Les directives suivantes sont à respecter :

- **Le visuel clé doit rester inchangé** : Les couleurs, les proportions et le design ne doivent pas être modifiés.
- **Le visuel clé n'est pas un logo** : Il ne doit pas être complété par du texte ou remplacer le logo de l'OFEV.
- **Formats autorisés** : Le visuel clé peut être utilisé en différents formats (p. ex. PNG, JPG, SVG), lesquels sont disponibles sur le site Internet.
- **Emplacement** : Le visuel clé doit être lisible, d'une taille adéquate et placé sur un fond uniforme.

4. Accord obligatoire

Tout produit destiné au public portant **le logo de l'OFEV** est à soumettre **pour vérification** au programme d'encouragement «Adapt+», au plus tard **quatre semaines** avant la publication : adaptplus@bafu.admin.ch (Objet : vérification du logo)

5. Relations avec les médias

Vous êtes libres, dans le cadre de votre projet, de répondre aux questions des médias ou d'informer ceux-ci de votre propre initiative au moyen de communiqués, d'interviews, de rencontres d'information pour les médias ou de conférences de presse. **Veillez toujours faire mention, dans vos activités de communication, le soutien financier apporté au projet par le programme fédéral Adapt+.**

Nous vous demandons aussi d'envoyer par e-mail à l'équipe du programme d'encouragement «Adapt+», à des fins de documentation et de mise à jour des dossiers, les articles de presse concernant votre projet ou ses résultats : adaptplus@bafu.admin.ch (Objet : articles de presse)

Remarques

La responsabilité des déclarations concernant l'ensemble du programme d'encouragement «Adapt+» (excepté les déclarations faisant spécifiquement référence à votre projet) incombe à l'OFEV, compétent pour la mise en œuvre du programme.

En cas de questions concernant l'ensemble du programme d'encouragement «Adapt+» provenant de médias suprarégionaux (p. ex. RTS, NZZ, Tages-Anzeiger, 20 minutes, Blick, Le Temps ou 24 heures), veuillez informer immédiatement le service Médias de l'OFEV.

Le service Médias de l'OFEV est joignable (également le week-end) :
par téléphone : +41 58 462 90 00
par e-mail : medien@bafu.admin.ch

6. Réseaux sociaux

Utilisez les possibilités offertes par les réseaux sociaux pour attirer l'attention sur votre projet et informer le public de votre travail.

Ce faisant, il s'agit de mentionner correctement le soutien octroyé à votre projet. Si le réseau social le permet, utilisez la version 1 de la note de financement comportant le logo de l'OFEV. S'il n'est pas possible de placer le logo de l'OFEV, vous pouvez utiliser la version 2 de la note de financement.

Utilisez les hashtags de l'OFEV et créez par exemple un lien vers les pages du site Internet de l'OFEV concernant le programme d'encouragement «Adapt+». www.bafu.admin.ch/adaptplus-f. N'hésitez pas à taguer l'OFEV dans vos contributions, si vous en avez la possibilité sur le réseau concerné, et à interagir avec les personnes intéressées dans les commentaires.

Veillez utiliser les hashtags suivants :

#adaptplus

#AdaptationAuxChangementsClimatiques

#OFEV

Renseignements :

adaptplus@bafu.admin.ch